

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	41 (1912)
Heft:	11
Rubrik:	Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Berufsleben der wesentlichen Gewerbe entnommene Stoffpläne anreihen. Jedem Abschnitt ist ein Verzeichnis empfehlenswerter Lehr- und Hilfsmittel beigegeben.

* * *

Les Feuilles d'Hygiène et de médecine populaire. — Revue mensuelle paraissant à Neuchâtel. — Attinger Frères, éditeurs, Neuchâtel. — Rédacteur en chef : G. Sandoz, Dr en médecine. — Un an : Suisse 2 fr. 50 ; Etranger, 3 fr.

Dans les Feuilles d'Hygiène de mars et d'avril, signalons aux pères et aux mères l'étude du Dr G. S. : le *Crime-Suicide*, et l'article *Alcoolisme et Hérédité*. Les moyens de combattre un mal opiniâtre : la *Constipation habituelle*, seront utiles à beaucoup ; enfin on lira la définition exacte de la *Jaunisse* conséquence fréquente de l'affection traitée dans l'article précédent. Dans les mêmes numéros, lire encore : *l'Eau potable et la Tuberculose* ; *Ellébore et Gentiane* ; *Vergeture et Massage* ; *le Sucre et les pansements d'urgence*, etc., etc.

* * *

La jeune ménagère, journal destiné aux jeunes filles, pour la Suisse 1 fr 20 par an, Lausanne, Pré du marché 9.

Sommaire du N° 5, mai 1912. — Un peu de charité — Les asperges — La ramée — Variétés — Economie domestique — Travaux manuels — Concours.

* * *

Les jeunes gens et les moyens de les protéger et de les assister par Léon Genoud, directeur du Technicum de Fribourg, plaquette de 22 pages in-8, Estavayer, Butty imprimeur, 1912.

Ce travail intéressant et très documenté concerne une question importante. Il a été présenté dans une réunion de l'Association populaire catholique suisse. Pour défendre la jeunesse et la préserver des nombreux dangers qui la menacent, M. Genoud préconise la multiplication des congrégations et des *Junglings vereine*, groupés par régions, l'organisation d'offices de placements et l'utilisation du *Raphaëlverein* allemand et d'autres sociétés analogues.

—>#<—

CHRONIQUE SCOLAIRE

Genève. — Sur la proposition du Conseil d'Etat, le Grand Conseil a adopté une loi concernant le traitement des maîtres des écoles secondaires de la campagne. Par une loi antérieure, une amélioration sensible avait été apportée à la situation matérielle du corps enseignant primaire. On voulut aussi relever les traitements des maîtres secondaires ruraux. D'après la nouvelle loi, leur traitement initial sera de 4,000 fr.

et par des augmentations annuelles de 150 fr., il pourra atteindre le maximum de 4,750 fr. Ces mesures sont applicables à partir du 1^{er} janvier 1912.

C'est également depuis le commencement de cette année que fonctionne régulièrement la polyclinique dentaire gratuite. Cette institution complète heureusement le service médical des écoles. Le service qui vient d'être créé est confié à deux médecins-dentistes et à une assistante. Il est ouvert toute la semaine de 8 $\frac{1}{2}$ heures à midi et de 1 $\frac{1}{2}$ heure à 5 heures.

Vaud. — A Lausanne, le nombre des écoliers augmente régulièrement avec la population. Cette année, 6001 élèves ont été inscrits au tableau des examens. La proportion des promus tend légèrement à augmenter. Le nombre des classes est actuellement de 154.

A titre d'essai, la commission scolaire de Lausanne a créé des classes dites de « développement » pour les élèves qui, sans être anormaux, sont faibles et nécessitent un enseignement spécial. Les essais portent sur trois classes, deux cinquièmes de garçons et une quatrième de filles.

France. — Le 8^{me} congrès diocésain de Paris a tenu ses assises à la fin du mois de février. Les questions scolaires n'y ont pas été oubliées. M. Audollent, directeur de l'enseignement libre, a présenté un remarquable rapport sur les progrès réalisés pendant les dernières années. Pour l'enseignement primaire, le nombre des élèves inscrits aux écoles paroissiales s'est accru en deux ans d'environ deux mille; les instituteurs et institutrices doivent être désormais tous pourvus du diplôme d'instruction religieuse décerné par l'autorité ecclésiastique; le recrutement des maîtres a été satisfaisant. Pour l'enseignement secondaire, la situation n'est pas mauvaise; les chiffres anciens ont été partout maintenus ou reconquis. M. Pautonnier, directeur du collège Stanislas, a proposé l'établissement d'une agrégation de l'enseignement secondaire libre.

Du rapport de M. Audollent, nous détachons les extraits suivants :

« Nous avons pu, dès la rentrée qui suivit le Congrès de 1910, ouvrir une école normale d'instituteurs; elle forma d'abord un établissement distinct sur le territoire de Saint-Denis. Depuis le mois d'octobre dernier, elle a été rattachée au pensionnat de Passy, devenu diocésain; la direction pédagogique et morale qu'y reçoivent nos jeunes gens est excellente; ils sont actuellement au nombre d'une vingtaine. Nous

avons, parmi les aînés, une élite qui promet de faire honneur à l'enseignement libre. Nous souhaitons, d'ailleurs, que nos normaliens ne nous viennent que vers l'âge de quinze ans, et même pourvus, s'il est possible, du brevet élémentaire : plus jeunes, ils auraient toujours quelque peine à prendre au sérieux leur rôle de futurs maîtres. Nous leur demandons à tous, sauf exceptions particulières, de prendre le brevet supérieur : l'un de nos premiers élèves, plus avancé en âge, a déjà pu s'y préparer et y réussir en quelques mois : ce n'est pas au moment où l'enseignement officiel doit se contenter trop souvent du simple brevet élémentaire que nous négligerons, le pouvant faire, de pousser nos jeunes maîtres plus loin. Cette fondation donne donc toute espérance : nous prions seulement qu'on nous envoie des sujets.

Pour les jeunes filles, nous continuons de recourir aux diverses écoles normales qui existent depuis plusieurs années dans le diocèse, et qui rivalisent de zèle pour former les éducatrices de demain. Dans quelle mesure nos institutrices primaires, celles des écoles, participent-elles à cette formation ? C'est une question que l'on peut se poser, et qui s'est posée : attendons avec patience qu'une formule se dégage d'un problème qui reste complexe, mais remercions du moins très sincèrement celles qui se sont faites les auxiliaires bénévoles de l'œuvre diocésaine dans la formation des institutrices. »

Plus loin, M. Audollent signale l'institution éminemment utile d'un « home » pour les membres de l'enseignement libre. « Ce home s'organise : il est devenu une ruche bourdonnante où, du haut en bas, le jeudi surtout, fonctionnent cours et conférences, ou les professeurs les plus capables viennent se mettre à la disposition du personnel ; on y trouve des salles d'étude, de bibliothèques, de causerie ; nos institutrices ont installé chez elles un musée pédagogique ; nos instituteurs commencent eux aussi à s'y organiser. M. l'abbé Jeanjean y a organisé une bibliothèque et un laboratoire de pédagogie expérimentale : chaque mois, un groupe de maîtres et d'amis de l'enseignement s'y réunissent et y étudient pratiquement diverses questions scolaires ; chaque semaine, notre spécialiste en pédagogie y fait, devant un auditoire fidèle d'une centaine de maîtres, l'exposé d'une question pratique pour leur vie scolaire. C'est ici également qu'auront lieu nos concours de fin d'année. » Les membres du corps enseignant doivent à la liberalité de l'Archevêque ce foyer domestique où, jusqu'à la chapelle, rien ne leur manquera de ce que peuvent souhaiter des instituteurs chrétiens.

(*L'Ecole.*)

Belgique. — M. de Broqueville, président du conseil, a défini récemment le programme scolaire que les catholiques soumettront aux électeurs. Son projet reproduit les dispositions essentielles du projet Schollaert, mais avec des modifications secondaires. M. de Broqueville renonce au bon scolaire. Les subsides ne seront plus distribués proportionnellement au nombre des élèves, mais au nombre des classes existant dans les écoles. Les provinces et les communes n'interviendront pas pour donner ces subsides ; l'Etat, prendra tout à sa charge. Le projet prévoit une surprime aux établissements officiels et l'octroi d'une indemnité de logement supérieure aux instituteurs qui ont charge de famille.

Allemagne. — *Une école d'essai à Munich.* La ville de Munich se distingue en Allemagne par la hardiesse de ses idées scolaires et par sa volonté de les faire entrer dans la pratique. C'est elle qui, la première, a organisé l'enseignement post-scolaire de façon moderne et utile. Voici maintenant qu'elle subventionne une école d'essai, dont le but est de transformer tout l'enseignement primaire et secondaire, conformément aux idées les plus récentes. L'école comporterait 15 années d'enseignement, de 3 à 18 ans. Elle débuterait par un *Kindergarten*, puis viendrait une école primaire commune obligatoire à tous les enfants de 6 à 14 ans, puis suivrait une école complémentaire, où serait donné l'enseignement secondaire. L'esprit de l'école serait aussi changé que son organisation. Comme le *Kindergarten* l'indique, c'est le principe de l'activité personnelle qui dominera toutes les classes. Les élèves apprendraient moins en écoutant qu'en exerçant eux-mêmes tous les organes et en mettant la main à l'ouvrage. Tout ce que le système actuel a de monotone et de pénible disparaîtrait. Les élèves aimeraient davantage leurs études ; au lieu d'être purement réceptifs, ils agiraient eux-mêmes et n'éprouveraient plus la sensation de contrainte comme aujourd'hui. Si l'école réussit, il se peut que la ville de Munich songe à la développer jusqu'au bout et à en créer d'autres sur ce modèle.



L'éducation est une œuvre sublime par laquelle un esprit forme un esprit et un cœur forme un cœur.

Jules SIMON.

